

**COMMUNE DE LAPERRIERE-SUR-SAONE**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 13 JUIN 2012**

Compte rendu de la précédente réunion : adopté.

**NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne pour faire partie de cette commission :

- Membres titulaires : Jean-Luc SOLLER, Jean-Pierre PAGOT, Cyril VACHET-LEBOEUF, Damien BRAGANÇA.
- Membres suppléants : Jean-Philippe PETIT, Romaric VERNE, Daniel BILLETTE.

**MODIFICATION DES STATUTS DU SICECO.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de sa séance du 18 avril 2012, le Comité du SICECO a décidé d'ajouter une nouvelle compétence optionnelle intitulée "Infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques et hybrides rechargeables" à la liste de ses attributions.

Monsieur le Maire présente aux conseillers la délibération du Comité syndical qui précise que le Syndicat exercera, en lieu et place des communes adhérentes qui lui en auront transféré la compétence, l'organisation du service public comprenant la création et l'entretien de ces infrastructures.

L'exploitation sera à la charge de la commune (achat d'électricité, revente éventuelle aux utilisateurs...).

Il précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer sur ces modifications selon la règle de la majorité qualifiée.

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**Vu les statuts du SICECO,**

**Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2224-37,**

**Vu la délibération annexée du Comité du 18 avril 2012,**

- **Approuve** la modification statutaire telle qu'elle a été adoptée par l'Assemblée générale du Comité du SICECO en date du 18 avril 2012
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.
- 

**MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DONNANT LIEU A LA VERSION 5.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes Rives de Saône Saint Jean de Losne – Seurre donnant lieu à la version 5.

**Questions diverses.**

- Enlèvement du matériel scolaire à Saint-Symphorien-sur-Saône, le jeudi 5 juillet prochain à partir de 17h30.
- Prévoir l'achat d'un ordinateur pour la seconde classe de Laperrière-sur-Saône, si besoin.
- Sivos, à ce jour pas de réponse de la Sous-Préfecture de Beaune.

**Le Maire,  
Jean-Luc SOLLER**

**Destinataires** : MM et Mmes les Conseillers Municipaux.